

28 octobre 2019

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 6 juin 2018 de M^{mes} et MM. Yasmine Menétrey, Danièle Magnin, Pascal Altenbach, Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Alia Chaker Mangeat, Jannick Frigenti Empana, Daniel Sormanni et Amar Madani: «Où sont passés nos bancs devant la gare de Cornavin?»

Rapport de M. Ulrich Jotterand.

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 17 avril 2019. La commission, réunie sous la présidence de M. Eric Bertinat, a étudié la motion lors de la séance du 1^{er} octobre 2019. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier que nous remercions pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la disparition des rares bancs permettant au public de s'asseoir devant la gare de Cornavin;
- la demande manifeste rapportée dans le journal *20 minutes* du 27 mai 2018 à propos des aînés privés de leur banc pour attendre le bus, des personnes âgées et/ou fatiguées qui ont besoin de s'asseoir en attendant, parfois longtemps, un bus ou un train;
- que la présence alléguée par les CFF de marginaux qui donnent une mauvaise image et/ou salissent les lieux n'est pas une raison suffisante pour priver la population de bancs publics,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'interpeller les CFF pour que des bancs en nombre suffisant soient installés devant la gare de Cornavin et sur les quais de trains.

Séance du 1^{er} octobre 2019

Audition de M^{me} Menétrey, représentante des motionnaires

M^{me} Menétrey déclare que cette motion a été déposée à la suite d'un article paru dans le journal *20 minutes*. Elle ajoute avoir fait des photos des lieux où il n'y a pas de bancs. Elle considère que cela n'est pas normal. Elle déclare encore avoir fait des photos sur les quais en observant qu'il y a également très peu de bancs puisque seuls deux aménagements existent de part et d'autre du quai. Elle

montre encore des photos de bancs, au sein de la gare, ainsi qu'à l'extérieur où se trouvent quatre sièges. Elle remarque que les gens sont donc obligés de patienter debout, notamment les personnes âgées ou handicapées.

Questions et réponses

Un commissaire s'interroge sur les destinataires de cette motion: le Conseil administratif, les Chemins de fer fédéraux (CFF), les Transports publics genevois (TPG)? Le président remarque que la motion propose d'interpeller les CFF par le biais du Conseil administratif.

Une commissaire se demande alors depuis combien de temps les bancs à la gare ne sont plus là. Le président répond que cela date de la réfection de la gare. Elle demande ensuite s'il existe une loi interdisant de s'asseoir. M^{me} Menétrey répond par la négative en mentionnant que les CFF expliquent avoir retiré ces bancs car ils étaient utilisés par des marginaux.

Une commissaire observe que les CFF relèvent de la Confédération. Elle se demande s'il est possible d'auditionner les CFF. Le président acquiesce. Elle remarque qu'il n'y a pas non plus de fontaines.

Un commissaire se demande si les bancs n'ont pas été retirés en raison de l'augmentation du nombre de passagers. M^{me} Menétrey pense qu'il est possible de trouver des systèmes. Elle ajoute que les associations spécialisées dans le handicap devraient également avoir quelques idées. Il serait pourtant envisageable d'avoir des sièges rétractables dédiés aux personnes à mobilité réduite.

Une commissaire déclare que lorsqu'elle était enfant, il y avait d'immenses bancs à la gare. Et elle se demande si M^{me} Menétrey aimerait placer des bancs dans la gare, sur les quais ou uniquement à l'extérieur. M^{me} Menétrey pense que des bancs seraient nécessaires dans ces différents lieux.

Une commissaire se demande s'il serait judicieux d'ajouter une invite portant sur cette question, notamment durant le temps des travaux. M^{me} Menétrey acquiesce. La commissaire rappelle que la motion propose de demander au Conseil administratif de s'occuper de cette problématique.

Discussion et vote

Un commissaire propose d'entendre les CFF.

Un commissaire rétorque que la motion est très claire. Il suffit de la renvoyer au Conseil administratif sans multiplier les auditions. Le président en prend note. Il déclare alors partager l'opinion du préopinant. Il déclare, cela étant,

qu'il est extraordinaire que les quais aient été prolongés et que les bancs aient été supprimés.

Un commissaire propose tout de même l'audition des CFF.

Le président passe au vote de l'audition des CFF qui est refusée par 6 non (3 PLR, 1 MCG, 1 UDC, 1 PDC) contre 2 oui (MCG, Ve) et 6 abstentions (4 S, 2 EàG).

Discussion et vote

Le président ouvre le tour de table.

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare que son groupe refusera cette motion pour des raisons de sécurité et de flux de passagers. Il rappelle par ailleurs l'existence de la salle d'attente à proximité des quais.

La commissaire Verte déclare que son groupe soutient cette motion.

Le président, membre de l'Union démocratique du centre, mentionne qu'il soutiendra également cette motion puisque des bancs manquent sur les quais.

Une commissaire d'Ensemble à gauche propose un amendement, soit: «prendre en compte la situation des personnes à mobilité réduite, maintenant et durant l'organisation des futurs travaux».

Un commissaire du Parti socialiste déclare que son groupe soutient cette motion, mais il pense qu'il serait intéressant d'avoir des renseignements sur la «politique des bancs» de la part du Conseil administratif. Il suggère donc l'amendement: «et obtenir des éclaircissements sur la gestion de ces espaces de repos à l'attention des voyageurs dans et autour de la gare».

Ce dernier amendement – ainsi que le précédent – fait l'objet de divers commentaires et propositions. Il est finalement proposé sous la forme suivante: «obtenir des éclaircissements sur la gestion de ces espaces de repos et de désaltération (fontaines), à l'attention des voyageurs, et particulièrement des personnes à mobilité réduite, dans et autour des gares genevoises».

Le président passe au vote de la proposition d'amendement qui est acceptée par 11 oui (2 MCG, 1 Ve, 4 S, 2 EàG, 1 UDC, 1 PDC) contre 3 non (PLR).

Le président passe au vote de la motion M-1357 amendée qui est acceptée par 11 oui (2 MCG, 1 Ve, 4 S, 2 EàG, 1 UDC, 1 PDC) contre 3 non (PLR).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’interpeller les CFF pour que des bancs en nombre suffisant soient installés devant la gare de Cornavin et sur les quais de trains et d’obtenir des éclaircissements sur la gestion de ces espaces de repos et de désaltération (fontaines), à l’attention des voyageurs, et particulièrement des personnes à mobilité réduite, dans et autour des gares genevoises.